



## LES PROFESSIONNELS DE SANTE : LES MÉDECINS

### CONTEXTE NATIONAL

Au 1er janvier 2003, la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) estimait le nombre total de médecins exerçant en France à un peu plus de 205 400 (dont 201 400 dans les régions métropolitaines), soit 348 pour 100 000 habitants.

Dans l'Union européenne, les pays les plus dotés en médecins sont l'Italie (570 médecins pour 100 000 habitants en 1996), l'Espagne (422), l'Allemagne (420), et les moins dotés sont l'Irlande et le Portugal (respectivement 211 et 175 pour 100 000 habitants en 1996). En France, le nombre de médecins a plus que triplé au cours des trente dernières années. La croissance des effectifs a été forte entre 1972 et 1989 (+ 4,4 % chaque année), nettement plus faible au cours de la dernière décennie (+ 1,3 %). Ce ralentissement résulte de la mise en place du *numerus clausus* qui limite, depuis 1971, le nombre d'étudiants en médecine admis en 2<sup>e</sup> année. Ce dernier s'élevait à 8 500 au début des années 70 et a diminué jusqu'au seuil de 3 700 pour l'année universitaire 1998-99. Depuis, il a été augmenté et atteignait 4 700 pour 2001-2002. Les effets de ces variations sont lents à se faire sentir. L'évolution des effectifs de médecins s'est accompagnée de modifications structurelles. Entre 1990 et 2000, le nombre de spécialistes s'est accru plus fortement que celui des généralistes : respectivement + 22 % et + 3 % en France métropolitaine. Les spécialistes sont plus nombreux (99 800 en 2001 pour les régions métropolitaines) que les généralistes (96 200). La profession s'est par ailleurs féminisée : la proportion de femmes parmi les médecins est passée de un sur sept en 1970 à un peu plus d'un sur trois aujourd'hui (36 %), et elles représentent près de la moitié des praticiens salariés (48 %). Selon des projections renouvelées par la Drees (hypothèses modifiées sur les âges de départ en retraite et actualisation du *numerus clausus*), le nombre de médecins devrait diminuer régulièrement dès 2004 (193 000 en 2010 et 161 000 en 2020). La diminution serait plus marquée pour les spécialistes (- 27 %) que pour les généralistes (- 12 %). La structure par âge serait notablement modifiée : baisse du nombre des 35-55 ans (- 50 %), augmentation de celui des plus jeunes (+ 33 %) et surtout des praticiens âgés de 55 ans ou plus (+ 92 %). Ces derniers représenteraient la moitié des effectifs contre un tiers en 2000. Enfin les femmes devraient globalement être aussi nombreuses que les hommes. À l'heure actuelle, près de la moitié des médecins exercent exclusivement en libéral, trois sur dix sont salariés dans le secteur hospitalier, un peu plus d'un sur dix exerce à la fois en libéral et comme salarié et autant comme salarié en dehors de l'hôpital. La répartition géographique des médecins a peu évolué depuis un siècle : les zones les plus fortement médicalisées se situent à Paris et dans le Sud de la France métropolitaine, et les plus faibles densités se trouvent dans la partie centre et nord.

L'écart entre les zones les plus et les moins dotées est plus marqué pour les spécialistes en général, et certaines spécialités en particulier (de 1 à 2,5 ou plus en anesthésie-réanimation, dermatologie, médecine interne, neurologie, pédiatrie, rééducation fonctionnelle, rhumatologie, psychiatrie) que pour les généralistes (1 à 1,5). Cependant, les disparités entre régions et entre départements se sont un peu atténuées au cours du temps. Dans les départements d'outre-mer, les densités de médecins généralistes (111 pour 100 000 habitants) et spécialistes (83 pour 100 000 habitants) sont nettement plus réduites qu'en France métropolitaine (respectivement 161 et 169 pour 100 000 habitants). Des travaux récents ont mis en évidence les difficultés particulières de desserte médicale de certaines zones (banlieues des villes les plus importantes mais aussi cantons du rural isolé), du fait notamment du vieillissement des praticiens qui ne trouvent pas de remplaçants. La médecine libérale est soumise à une politique conventionnelle : une convention signée entre les syndicats médicaux et les caisses d'assurance maladie fixe les tarifs de remboursement des soins aux assurés sociaux. La convention de 1980 a donné la possibilité aux médecins d'appliquer des honoraires libres, supérieurs aux tarifs fixés par les caisses. Les médecins qui ont opté pour ce secteur conventionnel dit secteur 2 (le secteur 1 regroupant les médecins conventionnés pratiquant les tarifs fixés par les caisses) ont vu leurs effectifs progresser jusqu'en 1990. Depuis cette date, un nombre limité de nouveaux médecins peut accéder au secteur 2, et le passage de médecins antérieurement en secteur 1 n'est plus possible. En 2001, les médecins libéraux en secteur 2 représentent 25 % des médecins libéraux en France : 14 % des généralistes et 37 % des spécialistes. Mais dans certaines spécialités, l'exercice en secteur 2 est majoritaire (plus des deux tiers en chirurgie, neurochirurgie, chirurgie orthopédique, urologique, plus de la moitié pour la médecine interne, l'oto-rhino-laryngologie, l'endocrinologie). En 1994, des Unions régionales des médecins libéraux (URML) ont été mises en place, avec pour missions "l'amélioration du système de santé et la promotion de la qualité des soins". Les URML ont entrepris des études et réflexions sur l'exercice libéral, sur l'épidémiologie, sur l'évaluation des pratiques professionnelles, sur la prévention, et participent à la coordination avec les autres professionnels de santé... Des liens se sont développés entre médecine de ville et médecine hospitalière, notamment pour la régulation des urgences et les réseaux ville-hôpital. En 1996, l'ordonnance relative à la médecine ambulatoire visait à améliorer l'adéquation de la réponse aux besoins, tout en maîtrisant l'évolution des dépenses. Certaines dispositions ont été engagées : propositions de bonnes pratiques ou de stratégies diagnostiques ou thérapeutiques, expérimentation sur les filières de soins et les réseaux de soins... En 1998, un Fonds d'Aide à la Qualité des Soins de Ville a été créé pour renforcer ces dispositions à l'aide de moyens financiers dont le montant est fixé chaque année dans le cadre de la loi de financement de la sécurité sociale et dont l'attribution est décidée par un comité régional réunissant l'assurance maladie et les professionnels de santé libéraux et hospitaliers. La diminution programmée du nombre de médecins, la féminisation de la profession, la crainte d'un manque de médecins dans certaines zones, les possibles transferts d'activités vers d'autres professionnels de santé, devraient entraîner des changements dans les modalités d'exercice des médecins, et en conséquence sur les informations statistiques permettant de les décrire.

Source : Fnors – Base Score Santé

### FAITS MARQUANTS DANS LA RÉGION

- Une densité régionale des médecins généralistes supérieure au niveau national et en augmentation entre 1992 et 2002..
- De fortes disparités cantonales en médecins généralistes libéraux.
- Une densité régionale des médecins spécialistes en augmentation mais toujours inférieure au niveau national.



### ◆ Une répartition inégale des médecins entre les trois départements

Au 1<sup>er</sup> janvier 2003, le répertoire Adeli dénombrait 2 299 médecins en Limousin : 1 234 médecins généralistes et 1 065 médecins spécialistes.

La densité régionale est légèrement supérieure à celle observée au niveau national (165 médecins généralistes pour 100 000 habitants en France métropolitaine en 2002).

La répartition selon les départements est inégale. En effet, la densité en médecins généralistes est bien supérieure en Haute-Vienne (191 médecins pour 100 000 habitants).

Pour les médecins spécialistes, la densité régionale est cette fois inférieure à la densité de la France métropolitaine (150 contre 173 spécialistes pour 100 000 habitants). La Haute-Vienne conserve une densité élevée alors que la Creuse possède une densité très inférieure aux deux autres départements du Limousin.

### ◆ Une densité en médecins généralistes en augmentation entre 1992 et 2002

En Limousin, la densité de médecins généralistes est passée de 165 à 173 pour 100 000 habitants entre 1992 et 2002, soit une augmentation de près de 5 %.

Au cours de la même période, la densité de médecins généralistes au niveau national a stagné voire diminué (- 0,6 %).

### ◆ Plus de trois quarts des généralistes exercent en milieu libéral en 2003

En Limousin, en 2003, 76 % des médecins généralistes sont des libéraux. Cette proportion est quasiment égale dans les trois départements.

La répartition des médecins généralistes selon le secteur d'activité montre une prédominance des cabinets individuels (près de 43 % de l'ensemble des généralistes en Limousin).

La proportion de généralistes exerçant en cabinets de groupe atteint 34 % dans la région (seulement 26 % des généralistes salariés ou libéraux en Creuse).

**Sources de données :** Les données concernant la démographie médicale proviennent de 2 sources différentes. Pour l'ensemble des médecins généralistes et spécialistes, la source utilisée est le **répertoire Adeli**. Ce fichier est géré à l'échelon départemental par les DDASS. Il est exhaustif pour les médecins libéraux qui ne peuvent exercer qu'après inscription dans ce fichier national auprès de leur DDASS. Les médecins salariés, et notamment hospitaliers, peuvent exercer sans cette inscription, bien qu'elle soit réglementairement obligatoire.

Les données concernant le secteur libéral (généralistes et spécialistes) sont issues de l'**Union Régionale des Caisses d'Assurance Maladie du Limousin (URCAM)** : les médecins libéraux, qu'ils soient conventionnés ou non, sont enregistrés par les organismes gérant l'Assurance Maladie dès lors qu'ils perçoivent des honoraires. Ainsi, les données de démographie médicale des médecins libéraux proviennent des remboursements des prestations dues aux assurés sociaux.

### Médecins généralistes et spécialistes effectifs et densité en Limousin, en 2003

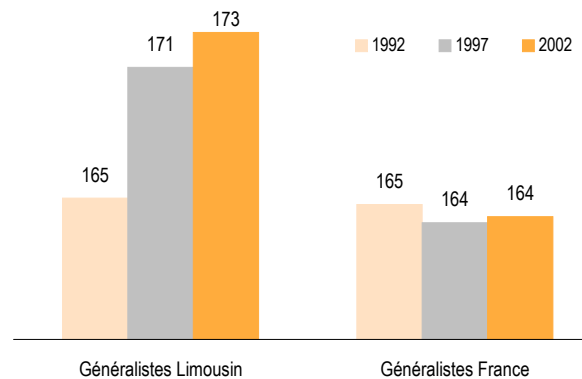
	Corrèze	Creuse	Haute-Vienne	Limousin
Médecins Généralistes	354	200	680	1 234
Densité*	152	162	191	173
Médecins spécialistes	291	104	670	1 065
Densité*	125	84	189	150
Ensemble des médecins	645	304	1 350	2 299
Densité*	277	246	380	323

Sources : DRASS – Adeli, INSEE estimations

Exploitation ORS

\* Nombre de médecins pour 100 000 habitants

### Evolution de la densité\* en médecins généralistes, en Limousin et en France, entre 1992 et 2002



Sources : DREES, INSEE estimations

Exploitation ORS

\* Nombre de médecins pour 100 000 habitants

### Répartition des médecins généralistes selon le mode d'exercice et le secteur d'activité, en Limousin, en 2003

	Corrèze	Creuse	Haute-Vienne	Limousin
% de médecins libéraux	77 %	73 %	76 %	76 %
% de médecins salariés*	23 %	27 %	24 %	24 %
<b>Nombre de médecins exerçant en :</b>				
Etab. hospitaliers publics	32	26	79	137
Etab. hospitaliers privés	5	3	3	11
Cabinets individuels	151	94	280	525
Cabinets de groupe	127	52	235	414
Médecin de prévention	9	6	19	34
Etablissements sociaux	14	9	39	62
Contrôle et administration	13	8	21	42
Autres secteurs	3	2	4	9

Source : DRASS – Adeli

Exploitation ORS

\* Médecins salariés exclusifs

◆ **Près de 96 % des généralistes libéraux exercent en secteur 1 en Limousin**

En Limousin, en 2002, près de 96 % des médecins généralistes libéraux exercent en secteur 1. Cette proportion est identique dans les trois départements mais elle est supérieure à la proportion observée au niveau national où 85 % des omnipraticiens libéraux sont en secteur 1.

La part de médecins généralistes libéraux exerçant en secteur 2 ou n'étant pas conventionnés diminue depuis quelques années.

**Les modes conventionnels sont:**

- secteur 1 : médecins conventionnés avec tarifs fixés par une convention nationale.
- secteur 2 : médecins conventionnés à honoraires libres ou droit à dépassement.

◆ **Les femmes représentent plus de 27 % des médecins généralistes libéraux**

En Limousin, en 2002, la part des femmes parmi les médecins généralistes libéraux est de 27,1 %. Cette féminisation se concrétise par un nombre de médecins généralistes libéraux quasi-identique chez les hommes et les femmes avant l'âge de 40 ans. Aux âges plus élevés, la part des hommes reste importante.

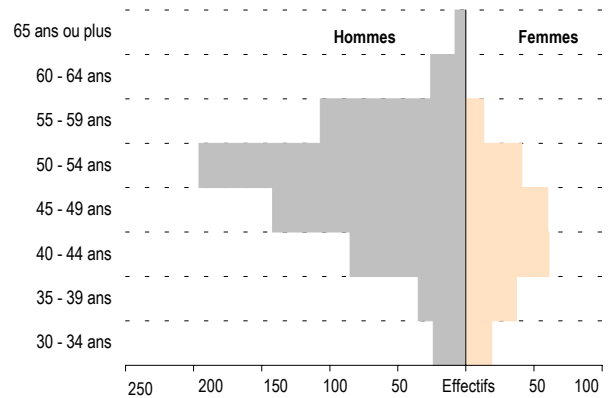
**Mode conventionnel des médecins généralistes libéraux selon les départements, en Limousin, en 2002**

	Corrèze	Creuse	Haute-Vienne	Limousin
Secteur 1	249	135	435	819
Secteur 2	14	6	15	35
<b>Ensemble des généralistes libéraux</b>	<b>263</b>	<b>141</b>	<b>450</b>	<b>854</b>

Source : URCAM du Limousin

Exploitation ORS

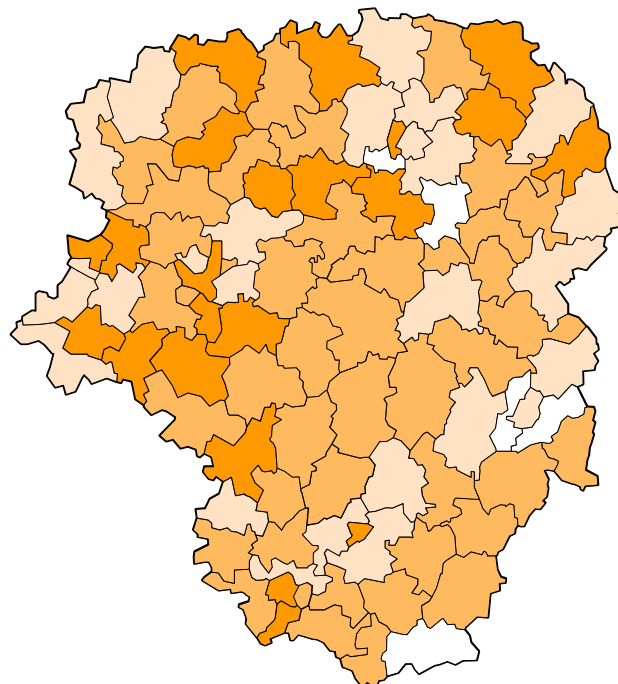
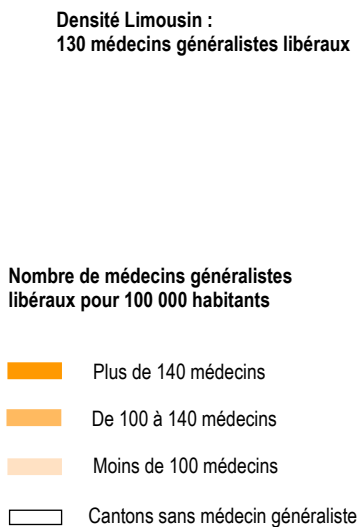
**Répartition des médecins généralistes libéraux selon l'âge et le sexe, en Limousin, en 2002**



Source : URCAM du Limousin

Exploitation ORS

◆ **Densité de médecins généralistes libéraux par canton, en Limousin, en 2003**



Sources : DRASS du Limousin – Adeli, INSEE RP99

Exploitation ORS

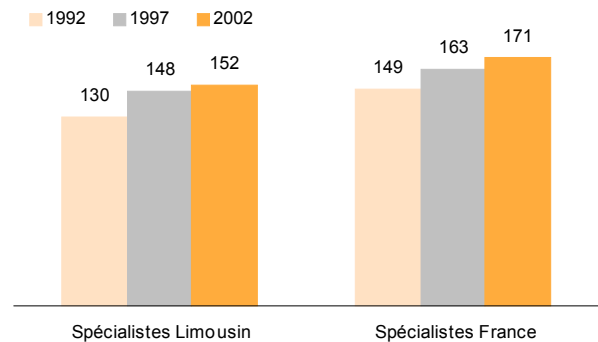
◆ Une densité en médecins spécialistes  
en augmentation entre 1992 et 2002

En Limousin, la densité de médecins spécialistes a augmenté au cours des 10 dernières années, passant de 130 à 152 spécialistes pour 100 000 habitants, soit une hausse de près de 17 %.

Cette densité reste malgré tout inférieure à celle observée au niveau national.

La part des femmes parmi l'ensemble des médecins spécialistes est de 33 % en Limousin en 2003.

Evolution de la densité\* des médecins  
spécialistes, en Limousin et en France,  
entre 1992 et 2002



Sources : DREES, INSEE estimations

Exploitation ORS

\* Nombre de médecins pour 100 000 habitants

Répartition des médecins spécialistes selon les principales spécialités exercées,  
selon les départements du Limousin, en 2003

	Corrèze		Creuse		Haute-Vienne		Limousin	
	Nombre	dont libéral	Nombre	dont libéral	Nombre	dont libéral	Nombre	dont libéral
<b>Spécialités médicales</b>								
Anesthésie-Réanimation	26	10	12	3	74	19	112	32
Cardiologie	24	15	10	4	40	19	74	38
Radiodiagnostic-Radiologie	20	14	4	3	36	20	60	37
Pédiatrie	14	6	6	5	25	10	45	21
Cancérologie-Oncologie	13	6	1	0	22	8	36	14
Hépatogastro-entérologie	14	7	3	1	18	9	35	17
Pneumologie	9	7	9	2	17	8	35	17
Dermatologie-Vénérologie	9	9	2	2	22	16	33	27
Endocrinologie	9	4	2	2	20	9	31	15
<b>Spécialités chirurgicales</b>								
Chirurgie générale et digestive	18	3	6	1	46	16	70	20
Ophthalmologie	13	12	6	5	35	29	54	46
Gynécologie-Obstétrique	15	8	4	1	26	16	45	25
Chir orthopédique et traumatologie	9	4	4	2	15	7	28	13
O.R.L.	9	8	2	2	17	9	28	19
Stomatologie	5	5	0	0	12	7	17	12
Urologie	6	3	1	0	7	4	14	7
<b>Psychiatrie</b>	<b>30</b>	<b>13</b>	<b>16</b>	<b>6</b>	<b>82</b>	<b>34</b>	<b>128</b>	<b>53</b>
<b>Biologie médicale</b>	<b>10</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>2</b>	<b>22</b>	<b>3</b>	<b>37</b>	<b>10</b>

Source : DRASS – Adeli

Exploitation ORS

On dénombre 1 065 médecins spécialistes en Limousin dont 44 % exercent en milieu libéral. Il existe de fortes disparités de densité au niveau départemental.

En effet, La Haute-Vienne possède une densité de 189 spécialistes pour 100 000 habitants pour des densités de 125 en Corrèze et de 84 en Creuse.

Dans certaines disciplines, les densités régionales sont nettement inférieures à celles observées au niveau national. C'est le cas en gynécologie-Obstétrique (6 en Limousin pour 20 en France), en pédiatrie (6 pour 11), en radiologie (8 pour 12) ou encore en psychiatrie (18 pour 23).

